

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AOÛT 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 1^{er} août 2011, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele et Gabriel Parent formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire suppléant M. François Séguin.

Absences motivées :

Le maire M. Guy Pilon, la directrice générale M^{me} Manon Bernard ainsi que le conseiller M. Paul Dumoulin.

Sont également présents :

Le directeur général adjoint M. Martin Houde ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

11-08-683 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 1^{er} août 2011 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points 6.3 « Emprunt temporaire / Règlement n° 1629 / Construction d'un bâtiment sur le terrain du garage municipal, incluant les travaux connexes / Approbation du MAMROT », 15.17 « Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 020-020-72 / Pavage et éclairage sur le chemin du Boisé et la rue des Saules / Règlement n° 1531 » et 18.8 « Avis de motion / Règlement n° 1630 / Règlement sur l'occupation du domaine public »;

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Séance ordinaire du 4 juillet 2011 et séance extraordinaire du 18 juillet 2011

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

- 4.4 Défi aux entreprises / Volleyball de plage / Aide financière et matérielle
- 4.10 Société de sauvegarde de la mémoire de Félix-Leclerc / Pique-nique champêtre à la Maison Félix-Leclerc

5. GREFFE

- 5.1 Règlement d'emprunt n° 1498-02 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Ajout d'une seconde prise d'eau et conduite d'amenée / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement
- 5.2 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1622 / Travaux de réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40 (phase 1 du projet de l'élargissement du viaduc)
- 5.3 Acte de correction / Lots 2 801 010, 2 710 454 et 2 710 457
- 5.4 Centre multisports / Contrat de cautionnement / Demande d'autorisation au MAMROT / Abrogation de la résolution 11-04-281

5.5 Servitude / Piste cyclable / Rue Dutrisac

6. TRÉSORERIE

6.1 Liste des comptes

6.2 Emprunt temporaire / Règlement n° 1610 / Plans et devis / Surveillance des travaux / Honoraires professionnels / Construction d'un stationnement en frontage de l'aréna existant / Approbation du MAMROT

6.3 Emprunt temporaire / Règlement n° 1629 / Construction d'un bâtiment sur le terrain du garage municipal, incluant les travaux connexes / Approbation du MAMROT

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 Service des travaux publics – unité parcs, espaces verts et plateaux sportifs / Embauches temporaires / Journaliers / Période estivale 2011

7.2 Service des travaux publics – unité parcs, espaces verts et plateaux sportifs / Confirmations de postes / Journaliers-opérateurs-concierges

7.3 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Chef de division – Entretien des infrastructures

7.4 Service sécurité incendie / Embauche à titre régulier / Technicien en prévention des incendies

7.5 Service des arts et de la culture / Embauche temporaire / Agent de bureau 2

7.6 Service des travaux publics / Attribution de poste / Opérateur-chauffeur régulier

7.7 Service action communautaire / Embauches temporaires / Sauveteurs

7.9 Transaction et reçu-quittance / Autorisation de signature

7.10 Divers services / Embauche temporaire / Agent de bureau 2 et/ou secrétaire-réceptionniste

7.11 Service sécurité incendie / Embauche temporaire / Agent de bureau 2

7.12 Direction générale / Embauche temporaire / Adjointe administrative

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

11.1 Parc Esther-Blondin / M. Eddy Séguin / Location du stationnement

12. PROTECTION PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

13.1 Ratification / Adjudication de contrat / Fourniture de chlorure de sodium pour le déglacage des chaussées pour la saison 2011-2012

13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-26 / Réfection et mise à niveau des cours d'eau en bordure de rue

13.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-28 / Asphaltage des accotements des talus des viaducs

14. EAUX

14.1 Ordre de changement n° 13 / Pré-achat et installation d'un nouveau système redondant d'ozonation à l'usine de filtration / Règlement n° 1498

14.2 Ratification / Avis d'interdiction d'utilisation extérieure de l'eau potable / Règlement n° 1623

14.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-21 / Réfection de la toiture du bâtiment de l'usine de filtration

14.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-27 / Réfection et réparation du placage de briques des murs extérieurs de l'usine de filtration

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.2 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels / Surveillance du projet de démolition de la caserne d'incendie située au 11, rue Jeannotte, et d'aménagement d'un stationnement pour l'aréna / Appel d'offres n° 202-110-1610-06 / Règlement n° 1610
- 15.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 202-110-1601-08 / Construction d'un centre multisports à Vaudreuil-Dorion / Règlement n° 1601
- 15.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 202-110-1601-09 / Services professionnels de laboratoire pour le contrôle des matériaux et consultations géotechniques / Construction d'un centre multisports / Règlement n° 1601
- 15.5 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-29 (401-110-155) / Travaux sur une partie de la rue Chicoine, entre le 412, boulevard Harwood, et la rue Raoul-Blais, ainsi que le resurfaçage de la rue sur une longueur de ± 180 mètres
- 15.6 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-30 (401-110-153-02) / Travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable 2011, rues Saint-Joseph et Saint-Henri, incluant la réhabilitation du réseau routier sur la rue Saint-Henri
- 15.8 Autorisation / Transmission de plans et devis et autres documents au MDDEP / Projet de mise à niveau de l'usine d'épuration / Règlement n° 1605
- 15.10 Ordres de changement n° 1 et 2 / Travaux de pavage, bordures et éclairage des rues de Tonnancour, Ravel, Bizet et croissant Bizet / Règlement n° 1602
- 15.11 Entente avec promoteurs / Groupe N.A.M. inc. et Les Cours Valois inc. / Secteur Grands compositeurs / Parc linéaire rivière Quinchien / Compensation pour milieu humide
- 15.17 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 020-020-72 / Pavage et éclairage sur le chemin du Boisé et la rue des Saules / Règlement n° 1531

16. URBANISME

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunions du 12 juillet 2011 et du 19 juillet 2011
- 16.2 Dérogation mineure / 47, rue Saint-Louis / Opération cadastrale / Profondeur minimale et superficie / Lot 2 775 057 / Zone H2-252 / CCU n° 11-06-89
- 16.3 Dérogation mineure / 88 et 90, rue Adèle / Marge arrière / Lot 2 845 223 / Zone C2-531 / CCU n° 11-07-95
- 16.4 Achat de cases de stationnement / 88 et 90, rue Adèle / Lot 2 845 223 / Zone C2-531 / CCU n° 11-07-96
- 16.5 Dérogation mineure / 333, boulevard Harwood / Marge avant secondaire / Lots actuels 1 545 622 et 1 545 689 remplacés par le lot projeté 4 879 318 / Zone C2-756 / CCU n° 11-07-98
- 16.6 PIIA / Boulevard de la Cité-des-Jeunes / Nouvelle construction d'un bâtiment commercial / Lot projeté 4 865 499 / Zone C3-219 / CCU n° 11-07-99
- 16.7 PIIA / 3060, boulevard de la Gare / Nouvelle construction d'un bâtiment commercial / Lot 4 365 619 / Zone I1-401 / CCU n° 11-07-100
- 16.8 Dérogation mineure / 3060, boulevard de la Gare / Quai de chargement/déchargement / Lot 4 365 619 / Zone I1-401 / CCU n° 11-07-101
- 16.9 PIIA / 740, route Harwood / Rénovation extérieure du bâtiment principal / Concept d'affichage / Lot 3 453 415 / Zone I2-743 / CCU n° 11-07-102
- 16.10 Dérogation mineure / 740, route Harwood / Enseignes directionnelles / Enseigne sur poteau / Lot 3 453 415 / Zone I2-743 / CCU n° 11-07-103
- 16.11 PIIA / 1850, rue Chicoine / Nouvelle construction d'un bâtiment commercial / Lot 3 666 599 / Zone I2-752 / CCU n° 11-07-104
- 16.12 Dérogation mineure / 3187, route Harwood, local N / Enseigne à plat / Lot 1 830 785 / Zone C3-815 / CCU n° 11-07-105

- 16.13 Dérogation mineure / 428, chemin de l'Anse / Marge avant / Lot 1 831 183 / Zone A-821 / CCU n° 11-07-106
- 16.14 Dérogation mineure / 3130, 3140, 3150 et 3180, boulevard de la Gare / Enseignes sur poteau / Lot 4 365 810 / Zone C3-357 / CCU n° 11-07-107
- 16.15 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / 243 à 255, boulevard Harwood / Autorisation / Commerces artériels (C3) / Zone C2-756 / CCU n° 11-07-110
- 16.16 PIIA / 610, avenue Saint-Charles / Transformations extérieures et réaménagement du stationnement / Zone C2-306 / CCU n° 11-07-111
- 16.17 PIIA / 2931, rue du Meunier / Agrandissement du bâtiment industriel existant / Lot 2 325 480 / Zone I2-745 / CCU n° 11-07-113
- 16.18 PIIA / 1701, route Harwood / Nouvelle construction d'un bâtiment / Zone C4-833 / CCU n° 11-07-114
- 16.19 Modification au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Secteur de la rue Collins / Superficie minimale / Lot 1 829 948 / Zone H1-910 / CCU n° 11-07-115
- 16.20 Modification au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Modification du tracé de rue / Secteur PPU Fief Foisy / Superficie minimale de terrain / Lots 1 830 154, 1 830 152, 1 830 155, 1 830 209 et 1 830 252 / Zone H1-914 / CCU n° 11-07-116
- 16.21 PIIA / 205-213, boulevard Harwood / Concept d'affichage / Zone C2-708 / CCU n° 11-07-117
- 16.22 CPTAQ / Demande d'autorisation / Route Harwood / Utilisation à d'autres fins qu'agricole – aménagement d'une voie de déviation temporaire / Lot 1 547 176 / Zone A-835 / CCU n° 11-07-118
- 16.23 CPTAQ / Demande d'autorisation / Aliénation et subdivision de parties de lots / Lots 3 353 221, 3 353 224, 3 353 225 et 3 353 244 / Zone A-836 / CCU n° 11-07-119
- 16.24 CPTAQ / Demande d'autorisation / Route Harwood / Utilisation à d'autres fins qu'agricole – travaux de remblai pour remise en culture / Lot 1 673 935 / Zone A-830 / CCU n° 11-07-120
- 16.25 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / Commerces de services à domicile / CCU n° 11-07-121
- 16.26 Dérogation mineure / 3206, boulevard de la Gare, local 110 / Enseigne à plat au mur arrière / Lot 4 325 304 / Zone C3-353 / Retrait du dossier
- 16.27 Cession de parc / Lot projeté 4 879 973 / Projet Château de la Gare

17. ENVIRONNEMENT

- 17.7 Certificat d'autorisation / MDDEP / Remblayage / Parc Champagne

18. RÉGLEMENTATION

- 18.1 Avis de motion / Règlement n° 1480-06 / Modification / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités
- 18.2 Adoption second projet / Règlement n° 1275-157 / Zone I3-831 / Inclusion de nouveaux usages spécifiquement permis reliés à l'entretien des véhicules automobiles du groupe 63 / Secteur Cité-des-Jeunes à l'ouest de la route 342
- 18.3 Adoption second projet / Règlement n° 1275-158 / Abrogation et remplacement du 2^e alinéa de l'article 2.2.12.7 / Modification de la période d'autorisation / Bâtiments temporaires / Institutions scolaires
- 18.4 Adoption / Règlement n° 1273-06 / Modification / Règlement de lotissement / Exclusion de paiement / Contribution en remplacement de la cession de terrains requis pour fins de parc
- 18.5 Adoption / Règlement n° 1275-156 / Agrandissement de la zone I1-131 / Ajouts usages institutionnels, gouvernementaux et services aux entreprises / Parc industriel Joseph-Carrier
- 18.6 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-159 / Zone C2-248 / Augmentation du nombre d'étages maximal autorisé / Avenue Saint-Charles au sud de la rue Bourget

- 18.7 Avis de motion / Règlement n° 1275-159 / Zone C2-248 / Augmentation du nombre d'étages maximal autorisé / Avenue Saint-Charles au sud de la rue Bourget
- 18.8 Avis de motion / Règlement n° 1630 / Règlement sur l'occupation du domaine public

19. DIRECTION GÉNÉRALE

- 19.1 Autorisation de la directrice générale
- 19.2 Allocation / Utilisation automobile personnelle / Abrogation de la résolution 07-04-395

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

« ADOPTÉE »

11-08-684 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2011 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 18 juillet 2011 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

11-08-685 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

11-08-686 DÉFI AUX ENTREPRISES / VOLLEYBALL DE PLAGE / AIDE FINANCIÈRE ET MATÉRIELLE

CONSIDÉRANT le tournoi de volleyball de plage organisé par le Club de volleyball Citadins, en collaboration avec la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'inscription d'une équipe, au montant de six cents dollars (600 \$), pour la participation des employés de la Ville au volleyball de plage organisé par le Club de volleyball Citadins, en collaboration avec la Ville de Vaudreuil-Dorion, qui aura lieu le 13 août 2011 au parc de la Paix;

QUE le Service action communautaire soit mandaté afin d'apporter son concours au niveau logistique et par le prêt de matériel à l'événement;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au directeur du Service action communautaire ainsi qu'au directeur des travaux publics afin qu'ils apportent aux organisateurs de cet événement l'assistance requise;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-160-00-447;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-08-687 SOCIÉTÉ DE SAUVEGARDE DE LA MÉMOIRE DE FÉLIX-LECLERC / PIQUE-NIQUE CHAMPÊTRE À LA MAISON FÉLIX-LECLERC

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au pique-nique champêtre organisé par la Société de sauvegarde de la mémoire de Félix-Leclerc au profit de la Maison Félix-Leclerc de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de six (6) billets au montant de vingt-cinq dollars (25 \$) chacun pour le pique-nique champêtre organisé par la Société de sauvegarde de la mémoire de Félix-Leclerc qui aura lieu le 13 août 2011 à la Maison Félix-Leclerc;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-08-688 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1498-02 / AUGMENTATION DE LA DÉPENSE ET DE L'EMPRUNT / AJOUT D'UNE SECONDE PRISE D'EAU ET CONDUITE D'AMENÉE / DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement, tenue le 1^{er} août 2011, pour le Règlement n° 1498-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1498-01 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de six millions neuf cent soixante-sept mille dollars (6 967 000 \$) ».

11-08-689 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION / RÈGLEMENT N° 1622 / TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION NORD DU VIADUC DE L'AVENUE SAINT-CHARLES SUR L'AUTOROUTE 40 (PHASE 1 DU PROJET DE L'ÉLARGISSEMENT DU VIADUC)

ATTENDU que le Conseil a adopté, le 20 juin dernier, le Règlement n° 1622 décrétant une dépense de sept millions six cent soixante-treize mille dollars (7 673 000 \$) et un emprunt de quatre millions quatre cent cinquante et un mille dollars (4 451 000 \$) pour la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40 incluant les travaux de voirie et d'égout pluvial sur l'avenue Saint-Charles, la rue Joseph-Carrier jusqu'à la rue Aimé-Vincent, ainsi que la bretelle de l'autoroute, et ce, jusqu'au chemin Dumberry (phase 1 du projet de l'élargissement du viaduc), y incluant tous les travaux connexes;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de correction donné par le greffier le 5 juillet 2011 afin de corriger certaines erreurs matérielles y apparaissant;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ratifié le procès-verbal de correction du Règlement n° 1622 donné par le greffier le 5 juillet 2011.

« ADOPTÉE »

11-08-690 ACTE DE CORRECTION / LOTS 2 801 010, 2 710 454 ET 2 710 457

CONSIDÉRANT qu'un acte de cession de rues intervenu devant M^e Gilles Roy, notaire, le 15 décembre 2009, et enregistré sous le numéro 16 813 644 au bureau de la publicité des droits de Vaudreuil, prévoyait, entre autres, la cession des lots 2 710 454, 2 710 457 et 2 801 010 en indiquant que lesdits lots appartenaient à Gestion Marcel Sauvé inc.;

CONSIDÉRANT que lesdits lots appartiennent à 2967367 Canada inc., compagnie maintenant dissoute;

CONSIDÉRANT que les biens d'une société fédérale dissoute sont dévolus, aux termes de l'article 228 de la *Loi sur les sociétés par actions*, à Sa Majesté du chef du Canada;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de corriger l'acte précité en y retirant les lots identifiés précédemment;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de correction aux fins précitées ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le greffier soit mandaté afin d'obtenir des autorités fédérales concernées la cession des lots 2 710 454, 2 710 457 et 2 801 010.

« ADOPTÉE »

11-08-691 CENTRE MULTISPORTS / CONTRAT DE CAUTIONNEMENT / DEMANDE D'AUTORISATION AU MAMROT / ABROGATION DE LA RÉOLUTION 11-04-281

CONSIDÉRANT que l'organisme Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes désire obtenir une marge de crédit de Banque Nationale, groupe financier, au montant de deux millions de dollars (2 000 000 \$);

CONSIDÉRANT que cette institution financière exige que la Ville se rende caution de cette obligation;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion se porte caution, pour une durée indéfinie, en faveur de Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes, d'un montant de deux millions de dollars (2 000 000 \$) selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement de Banque Nationale, groupe financier, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A »;

QUE la Ville demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire l'autorisation de se rendre caution de cette obligation;

ET QUE soit abrogée à toute fin que de droit la résolution 11-04-281.

« ADOPTÉE »

11-08-692 SERVITUDE / PISTE CYCLABLE / RUE DUTRISAC

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite relier la piste cyclable du boulevard de la Cité-des-Jeunes à celle se terminant à l'intersection de l'avenue Saint-Charles et de la rue Dutrisac;

CONSIDÉRANT que cette piste devra empiéter légèrement sur trois propriétés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de convenir, avec les propriétaires de ces immeubles, d'une servitude;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville demande aux propriétaires des lots 1 675 159, 3 066 738 et 3 385 966 de consentir à une servitude afin de permettre l'implantation de parties de la piste cyclable sur leur propriété aux emplacements montrés sur les descriptions techniques préparées par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, respectivement dans ses dossiers T16188-1-7 (minute 10431), T16188-1-5 (minute 10331) et T16188-1-4 (minute 10330);

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les actes de servitude à intervenir ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

11-08-693 LISTE DES COMPTES

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par l'assistante-trésorière;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de trois millions six cent neuf mille six cent soixante-dix dollars et quatre-vingt-onze cents (3 609 670,91 \$).

« ADOPTÉE »

**11-08-694 EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT N° 1610 / PLANS ET DEVIS /
SURVEILLANCE DES TRAVAUX / HONORAIRES PROFESSIONNELS /
CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT EN FRONTAGE DE L'ARÉNA EXISTANT
/ APPROBATION DU MAMROT**

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 11 juillet 2011, le Règlement d'emprunt n° 1610 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels et la construction d'un stationnement en frontage de l'aréna existant, y incluant tous les ouvrages connexes, et décrétant un emprunt de huit cent soixante et onze mille dollars (871 000 \$) à ces fins;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit huit cent soixante et onze mille dollars (871 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

11-08-695 EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT N° 1629 / CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SUR LE TERRAIN DU GARAGE MUNICIPAL, INCLUANT LES TRAVAUX CONNEXES / APPROBATION DU MAMROT

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 1^{er} août 2011, le Règlement d'emprunt n° 1629 autorisant les travaux de construction d'un bâtiment sur le terrain du garage municipal sur la rue Valois, y incluant tous les ouvrages connexes et décrétant un emprunt de sept cent cinquante-cinq mille dollars (755 000 \$) à ces fins;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit sept cent cinquante-cinq mille dollars (755 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

11-08-696 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – UNITÉ PARCS, ESPACES VERTS ET PLATEAUX SPORTIFS / EMBAUCHES TEMPORAIRES / JOURNALIERS / PÉRIODE ESTIVALE 2011

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 12 juillet 2011;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de MM. Xavier Provost et Patrick Dorval aux postes de journaliers temporaires au sein de l'unité parcs, espaces verts et plateaux sportifs du Service des travaux publics, et ce, à compter du 18 juillet 2011, pour un maximum de 1 200 heures dans l'année courante, et ce, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D – *Employé temporaire non inscrit sur la liste de rappel du 1^{er} janvier 2007* de la convention collective de travail des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

11-08-697 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – UNITÉ PARCS, ESPACES VERTS ET PLATEAUX SPORTIFS / CONFIRMATIONS DE POSTES / JOURNALIERS-OPÉRATEURS-CONCIERGES

CONSIDÉRANT les évaluations favorables du rendement de MM. Patrick Briard, Christian Lanthier et Dominique Leduc en date du 20 juillet 2011;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme MM. Patrick Briard, Christian Lanthier et Dominique Leduc dans leur poste régulier de journalier-opérateur-concierge au sein de l'unité parcs, espaces verts et plateaux sportifs du Service des travaux publics, et ce, à compter du 19 juillet 2011;

ET QUE des félicitations soient adressées à MM. Briard, Lanthier et Leduc.

« ADOPTÉE »

11-08-698 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / CONFIRMATION DE POSTE / CHEF DE DIVISION – ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Luc Duval, directeur des travaux publics, en date du 20 juillet 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M. Olivier Van Neste dans son poste de chef de division – Entretien des infrastructures au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du 31 juillet 2011;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Van Neste.

« ADOPTÉE »

11-08-699 SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE / EMBAUCHE À TITRE RÉGULIER / TECHNICIEN EN PRÉVENTION DES INCENDIES

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 14 juillet 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de M. Rémi Côté au poste régulier à temps plein de technicien en prévention des incendies, et ce, à compter du 2 août 2011, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M. Côté devra compléter une période d'essai de six (6) mois, prenant fin le 2 février 2012, à la suite de laquelle, sur recommandation favorable du directeur du Service sécurité incendie ou son représentant, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE que des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Côté;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-08-700 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / EMBAUCHE TEMPORAIRE / AGENT DE BUREAU 2

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 13 juillet 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche temporaire de M^{me} Lison Chartrand au poste d'agent de bureau 2 au sein du Service des arts et de la culture dans le cadre d'un remplacement pour un congé de maternité suivi d'un congé parental, et ce, pour la période comprise entre le 26 juillet 2011 et la date de retour au travail de la titulaire du poste, ou au plus tard le 25 juillet 2012, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-08-701 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / ATTRIBUTION DE POSTE / OPÉRATEUR-CHAUFFEUR RÉGULIER

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 19 juillet 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'attribution du poste d'opérateur-chauffeur régulier au sein du Service des travaux publics à M. Pierre Lefebvre, et ce, à compter du 2 août 2011, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols bleus réguliers, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M. Lefebvre aura une période d'essai de trois (3) mois, prenant fin le 2 novembre 2011, à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Lefebvre;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-08-702 SERVICE ACTION COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHES TEMPORAIRES / SAUVETEURS

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M^{me} Laurence Groulx et de M. Jean-Philippe Bégin, aux postes de sauveteurs temporaires au sein du Service action communautaire, et ce, à compter du 21 juin 2011 pour M^{me} Groulx et à compter du 4 juillet 2011 pour M. Bégin, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

11-08-703 TRANSACTION ET REÇU-QUITTANCE / AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice générale, ou son représentant, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, la transaction et reçu-quittance portant le numéro RH-C-01;

QUE la directrice générale, ou son représentant, soit également autorisé à signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution ainsi qu'à la transaction susdite.

« ADOPTÉE »

11-08-704 DIVERS SERVICES / EMBAUCHE TEMPORAIRE / AGENT DE BUREAU 2 ET/OU SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

CONSIDÉRANT les besoins en personnel administratif dans les divers services de la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Louise Loranger St-Hilaire à titre d'agent de bureau 2 et/ou secrétaire-réceptionniste, au sein des divers services de la Ville, et ce, pour la période comprise entre le 25 juillet 2011 et le 31 janvier 2012, selon les besoins des services et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

11-08-705 SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE / EMBAUCHE TEMPORAIRE / AGENT DE BUREAU 2

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Hélène Portelance à titre d'agent de bureau 2 au sein du Service sécurité incendie, et ce, pour la période comprise entre le 25 et le 29 juillet 2011, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur ainsi qu'à l'Entente de service intervenue entre Trudeau Dupré Ressources humaines inc. et la Ville de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

11-08-706 DIRECTION GÉNÉRALE / EMBAUCHE TEMPORAIRE / ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Louise Lapointe à titre d'adjointe administrative au sein du Service de la direction générale, et ce, pour la période comprise entre le 25 juillet 2011 et le 31 janvier 2012, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe C de l'échelle salariale des employés cadres (classe 3B – échelon 1), le tout selon les termes et conditions énoncés à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres en vigueur.

« ADOPTÉE »

11-08-707 PARC ESTHER-BLONDIN / M. EDDY SÉGUIN / LOCATION DU STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reconduire, pour l'année 2011, l'entente de location du lot 2 659 894 entre la Ville et M. Eddy Séguin afin d'y permettre le stationnement des véhicules des utilisateurs de la descente de bateaux du parc Esther-Blondin;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville verse à M. Eddy Séguin, pour l'année 2011, un loyer annuel de sept cents dollars (700 \$) pour l'utilisation, durant la période d'exploitation de la descente de bateaux du parc Esther-Blondin, d'un terrain portant le numéro de lot 2 659 894;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-42-512;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-08-708

RATIFICATION / ADJUDICATION DE CONTRAT / FOURNITURE DE CHLORURE DE SODIUM POUR LE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR LA SAISON 2011-2012

CONSIDÉRANT la résolution 09-05-418, adoptée le 19 mai 2009, par laquelle le Conseil mandatait l'Union des municipalités du Québec de procéder en son nom à une demande de soumissions pour un achat regroupé de chlorure de sodium pour les années 2010, 2011, 2012 et 2013;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture des soumissions, le contrat a été octroyé à Sifto Canada pour la fourniture de chlorure de sodium pour la saison 2011-2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville ratifie l'adjudication du contrat à Sifto Canada pour la fourniture de chlorure de sodium pour le déglacage des chaussées pour la saison 2011-2012, et ce, selon les montants suivants :

- quatre-vingt-cinq dollars et cinquante-six cents (85,56 \$) la tonne métrique, incluant le transport, taxes applicables non comprises;
- quatre-vingts dollars (80 \$) la tonne métrique, excluant le transport, taxes applicables non comprises;

QUE le directeur des travaux publics, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de chlorure de sodium pour le déglacage des chaussées pour la saison 2011-2012 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-330-00-635;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-08-709

ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-26 / RÉFECTION ET MISE À NIVEAU DES COURS D'EAU EN BORDURE DE RUE

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour la réfection et mise à niveau des cours d'eau en bordure de rue, trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 12 juillet 2011 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-11-26;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Pavages La Cité B.M. inc., 2500, rang Saint-Antoine, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la réfection et mise à niveau des cours d'eau en bordure de rue, et ce, au coût unitaire de trois cent deux dollars et cinquante cents (302,50 \$) la tonne métrique, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-11-26;

QUE le directeur des travaux publics, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la réfection et mise à niveau des cours d'eau en bordure de rue et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-524;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-08-710 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-28 / ASPHALTAGE DES ACCOTEMENTS DES TALUS DES VIADUCS

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour les travaux d'asphaltage des accotements des talus des viaducs, trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 12 juillet 2011 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-11-28;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Pavages La Cité B.M. inc., 2500, rang Saint-Antoine, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour les travaux d'asphaltage des accotements des talus des viaducs, et ce, au coût unitaire de trois cent deux dollars et cinquante cents (302,50 \$) la tonne métrique, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-11-28;

QUE le directeur des travaux publics, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux travaux d'asphaltage des accotements des talus des viaducs et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-521;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-08-711 ORDRE DE CHANGEMENT N° 13 / PRÉ-ACHAT ET INSTALLATION D'UN NOUVEAU SYSTÈME REDONDANT D'OZONATION À L'USINE DE FILTRATION / RÈGLEMENT N° 1498

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 13 relié au projet « Pré-achat et installation d'un nouveau système redondant d'ozonation à l'usine de filtration – Règlement n° 1498 » totalisant un montant de trente-six mille huit cent quatre-vingt-quatre dollars (36 884 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1498.

« ADOPTÉE »

11-08-712 RATIFICATION / AVIS D'INTERDICTION D'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU POTABLE / RÈGLEMENT N° 1623

CONSIDÉRANT l'avis d'interdiction d'utilisation extérieure de l'eau potable émis par la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, le 19 juillet 2011;

CONSIDÉRANT que cet avis doit, en vertu de l'article 8.3 du Règlement sur l'utilisation extérieure de l'eau potable (Règlement n° 1623), être ratifié par le Conseil lors de la séance subséquente;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ratifié l'avis d'interdiction d'utilisation extérieure de l'eau potable émis par la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, le 19 juillet 2011.

« ADOPTÉE »

11-08-713 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-21 / RÉFECTION DE LA TOITURE DU BÂTIMENT DE L'USINE DE FILTRATION

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de réfection de la toiture du bâtiment de l'usine de filtration, cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes le 12 juillet 2011 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-11-21;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Couvertures West Island inc., 103, avenue Nordic, Pointe-Claire (Québec), H9R 5E4, pour les travaux de réfection de la toiture du bâtiment de l'usine de filtration, et ce, pour un montant forfaitaire de quatre-vingt mille sept cent soixante-dix-sept dollars et trente-huit cents (80 777,38 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-11-21;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-412-00-522;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-08-714 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-27 / RÉFECTION ET RÉPARATION DU PLACAGE DE BRIQUES DES MURS EXTÉRIEURS DE L'USINE DE FILTRATION

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour la réfection et réparation du placage de briques des murs extérieurs de l'usine de filtration, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 12 juillet 2011 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-11-27;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Maçonnerie MAR-GE inc., 11 850, 60^e Avenue, Montréal (Québec), H1C 1Z4, pour la réfection et réparation du placage de briques des murs extérieurs de l'usine de filtration, et ce, pour un montant forfaitaire de trente mille sept cent cinquante-neuf dollars et soixante-quinze cents (30 759,75 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-11-27;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-412-00-522;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-08-715 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES PROFESSIONNELS / SURVEILLANCE DU PROJET DE DÉMOLITION DE LA CASERNE D'INCENDIE SITUÉE AU 11, RUE JEANNOTTE, ET D'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT POUR L'ARÉNA / APPEL D'OFFRES N° 202-110-1610-06 / RÈGLEMENT N° 1610

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le Service du développement et de l'aménagement du territoire – division Technique, en date du 11 juillet 2011, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres par voie d'invitation n° 202-110-1610-06 à l'égard de services professionnels de surveillance pour le projet de démolition de la caserne d'incendie située au 11, rue Jeannotte, et d'aménagement d'un stationnement pour l'aréna.

« ADOPTÉE »

**11-08-716 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 202-110-1601-08 /
CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTISPORTS À VAUDREUIL-DORION /
RÈGLEMENT N° 1601**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de construction d'un centre multisports à Vaudreuil-Dorion – Règlement n° 1601, cinq (5) soumissions ont été reçues, au plus tard à 14 h, le 20 juillet 2011;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 21 juillet 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur prix parmi les soumissionnaires dont la soumission est recevable, en l'occurrence VERREAULT inc., 1080, côte du Beaver Hall, bureau 800, Montréal (Québec), H2Z 1S8, pour les services de construction précités, et ce, pour un montant totalisant vingt-trois millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille dollars (23 497 000 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 202-110-1601-08;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1601.

« ADOPTÉE »

**11-08-717 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 202-110-1601-09 / SERVICES
PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE POUR LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX ET
CONSULTATIONS GÉOTECHNIQUES / CONSTRUCTION D'UN CENTRE
MULTISPORTS / RÈGLEMENT N° 1601**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour les services professionnels de laboratoire pour le contrôle des matériaux et consultations géotechniques dans le cadre de la construction d'un centre multisports – Règlement n° 1601, deux (2) soumissions ont été reçues, au plus tard à 11 h, le 21 juillet 2011;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 22 juillet 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Inspec-Sol inc., 4600, boulevard de la Côte-Vertu, Montréal (Québec), H4S 1C7, pour les services professionnels précités, et ce, pour un montant totalisant quatre-vingt-dix-sept mille trois cent soixante et onze dollars et soixante-cinq cents (97 371,65 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 202-110-1601-09;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1601.

« ADOPTÉE »

**11-08-718 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-29
(401-110-155) / TRAVAUX SUR UNE PARTIE DE LA RUE CHICOINE, ENTRE LE
412, BOULEVARD HARWOOD, ET LA RUE RAOUL-BLAIS, AINSI QUE LE
RESURFAÇAGE DE LA RUE SUR UNE LONGUEUR DE ± 180 MÈTRES**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux sur une partie de la rue Chicoine, entre le 412, boulevard Harwood, et la rue Raoul-Blais, ainsi que le resurfaçage de la rue sur une longueur de ± 180 mètres, quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 19 juillet 2011 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-11-29 (401-110-155);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Construction DJL inc., 6200, rue Saint-Patrick, Montréal (Québec), H4E 1B3, pour les travaux sur une partie de la rue Chicoine, entre le 412, boulevard Harwood, et la rue Raoul-Blais, ainsi que le resurfaçage de la rue sur une longueur de ± 180 mètres, et ce, pour un montant de soixante et onze mille huit cent quatre-vingt-deux dollars et trente et un cents (71 882,31 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-11-29 (401-110-155);

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03-200-00-721;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**11-08-719 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-30
(401-110-153-02) / TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'EAU
POTABLE 2011, RUES SAINT-JOSEPH ET SAINT-HENRI, INCLUANT LA
RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER SUR LA RUE SAINT-HENRI**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable 2011, rues Saint-Joseph et Saint-Henri, incluant la réhabilitation du réseau routier sur la rue Saint-Henri, trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 19 juillet 2011 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-11-30 (401-110-153-02);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Constructions Soldi inc., 66, chemin Beakie, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec), J0R 1B0, pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable 2011, rues Saint-Joseph et Saint-Henri, incluant la réhabilitation du réseau routier sur la rue Saint-Henri, et ce, pour un montant de cinq cent douze mille six cent trente-neuf dollars et soixante-douze cents (512 639,72 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-11-30 (401-110-153-02);

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 03-200-00-721 et 02-413-00-712;

QU'à cette fin sont autorisés les transferts de crédits suivants :

| | | | |
|------|---------------|---------------------------------|------------|
| DE : | 01-111-00-100 | (Foncière générale – cat. rés.) | 196 000 \$ |
| À : | 02-413-00-712 | (Réhabilitation – aqueduc) | 106 000 \$ |
| À : | 03-200-00-721 | (Immobilisations – resurfaçage) | 90 000 \$ |

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**11-08-720 AUTORISATION / TRANSMISSION DE PLANS ET DEVIS ET AUTRES DOCUMENTS
AU MDDEP / PROJET DE MISE À NIVEAU DE L'USINE D'ÉPURATION /
RÈGLEMENT N° 1605**

CONSIDÉRANT le Règlement n° 1605 autorisant la préparation de l'étude de pré-ingénierie, la préparation des plans et devis, de mise à niveau et d'agrandissement de l'usine d'épuration, y incluant les honoraires professionnels, en décrétant un emprunt de deux millions six cent mille dollars (2 600 000 \$) à ces fins;

CONSIDÉRANT que les plans et devis et autres documents nécessaires pour ce projet sont actuellement en cours de préparation;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire aux fins d'autoriser la firme EXP inc. à transmettre les plans et devis et autres documents de ce projet aux fins de l'obtention du certificat d'autorisation à être émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et aussi permettre à la Ville de confirmer qu'elle ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation à être émis par le MDDEP;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise la firme EXP inc. à transmettre les plans et devis de ce projet, incluant tout autre document requis, pour l'obtention d'un certificat d'autorisation conditionnellement à la transmission d'une lettre signée par le greffier qui autorise la transmission des plans et devis et tout autre document requis, la non-objection de l'émission d'un certificat d'autorisation par le MDDEP ainsi que l'attestation de conformité environnementale du site.

« ADOPTÉE »

**11-08-721 ORDRES DE CHANGEMENT N° 1 ET 2 / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES ET
ÉCLAIRAGE DES RUES DE TONNANCOUR, RAVEL, BIZET ET CROISSANT BIZET
/ RÈGLEMENT N° 1602**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n° 1 et 2 reliés au projet « Travaux de pavage, bordures et éclairage des rues de Tonnancour, Ravel, Bizet et croissant Bizet – Règlement n° 1602 » totalisant un crédit de six mille huit cent douze dollars et quarante cents (6 812,40 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1602.

« ADOPTÉE »

**11-08-722 ENTENTE AVEC PROMOTEURS / GROUPE N.A.M. INC. ET LES COURS
VALOIS INC. / SECTEUR GRANDS COMPOSITEURS / PARC LINÉAIRE
RIVIÈRE QUINCHEN / COMPENSATION POUR MILIEU HUMIDE**

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) exige de Groupe N.A.M. inc. ainsi que de Les Cours Valois inc., dans le cadre du développement domiciliaire du secteur des Grands compositeurs, la valorisation d'une superficie de 20 381 mètres carrés de milieu terrestre afin de compenser la perte de milieux humides;

CONSIDÉRANT que la Ville a antérieurement accepté de divers promoteurs la cession des lots 3 252 205, 3 274 194, 4 160 722, 4 418 483, 4 418 484, 4 418 485, 3 899 921, 3 466 375 et 2 871 502 pour fins de parc;

CONSIDÉRANT la résolution 10-11-1010 ajoutant, à même les lots 1 544 745 et 1 678 278, une superficie supplémentaire de 1 000 mètres carrés pour réaliser ce projet de compensation;

CONSIDÉRANT que ces lots en milieu terrestre sont disponibles afin d'y réaliser un projet de compensation;

CONSIDÉRANT que la Ville a mandaté, par sa résolution 10-02-110 la Division urbanisme du Service du développement et de l'aménagement du territoire à entreprendre le processus nécessaire à la désignation, à titre de zone de conservation, de ces lots;

CONSIDÉRANT que les promoteurs Groupe N.A.M. inc. et Les Cours Valois inc. ont demandé à la Ville l'autorisation d'exécuter eux-mêmes les travaux de valorisation de ce projet sur les lots ou parties de lots identifiés ci-haut;

CONSIDÉRANT que les promoteurs feront appel, pour l'exécution de ces travaux, à un organisme sans but lucratif spécialisé en environnement, soit le « Comité Écologique du Grand Montréal »;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le protocole d'entente proposé et que le maire et le greffier soient autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

11-08-723

ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 020-020-72 / PAVAGE ET ÉCLAIRAGE SUR LE CHEMIN DU BOISÉ ET LA RUE DES SAULES / RÈGLEMENT N° 1531

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de pavage et éclairage sur le chemin du Boisé et la rue des Saules, cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes le 21 juin 2011 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par la firme CDGU inc.;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 020-020-72;

CONSIDÉRANT les résultats du sondage aux résidents du secteur et la décision de la Ville de maintenir les travaux de pavage et d'éclairage, le tout conformément à l'objet du Règlement d'emprunt n° 1531;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Roxboro Excavation inc., 1620, croissant Newman, Dorval (Québec), H9P 2R8, pour les travaux de pavage et éclairage sur le chemin du Boisé et la rue des Saules, et ce, pour un montant de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-deux dollars et vingt-cinq cents (299 982,25 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 020-020-72;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1531.

« ADOPTÉE »

11-08-724

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNIONS DU 12 JUILLET 2011 ET DU 19 JUILLET 2011

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 12 juillet 2011 ainsi que celui de la réunion tenue le 19 juillet 2011.

« ADOPTÉE »

11-08-725 DÉROGATION MINEURE / 47, RUE SAINT-LOUIS / OPÉRATION CADASTRALE / PROFONDEUR MINIMALE ET SUPERFICIE / LOT 2 775 057 / ZONE H2-252 / CCU N° 11-06-89

CONSIDÉRANT que l'avis public précédant l'adoption de la résolution 11-07-659 était défectueux en ce qu'il n'indiquait pas l'adresse appropriée;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 16 juillet 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de présenter à nouveau la demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 47, rue Saint-Louis, aux fins d'autoriser :

- une opération cadastrale du lot actuel 2 775 057 dont la profondeur du lot projeté sera d'environ 22,87 mètres contrairement à la profondeur minimale de 30 mètres requise pour un lot situé à l'intérieur d'un corridor riverain;
- une superficie de 405,1 mètres carrés pour la partie de lot 2 775 057 au lieu de 440 mètres carrés tel que le prévoit la grille des usages et normes de la zone H2-252 du Règlement de zonage n° 1275, et ce, conditionnellement à la modification de zonage afin d'ajuster les limites des zones aux limites cadastrales projetées.

« ADOPTÉE »

11-08-726 DÉROGATION MINEURE / 88 ET 90, RUE ADÈLE / MARGE ARRIÈRE / LOT 2 845 223 / ZONE C2-531 / CCU N° 11-07-95

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M^{me} Monique Létourneau;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-07-95 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 juillet 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 16 juillet 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 88 et 90, rue Adèle;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 88 et 90, rue Adèle, afin d'autoriser une marge arrière de 1,5 mètre alors que la grille des usages et normes de la zone C2-531 du Règlement de zonage n° 1275 prévoit une marge de 7,5 mètres.

« ADOPTÉE »

11-08-727 ACHAT DE CASES DE STATIONNEMENT / 88 ET 90, RUE ADÈLE / LOT 2 845 223 / ZONE C2-531 / CCU N° 11-07-96

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-07-96 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 juillet 2011;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 88 et 90, rue Adèle, la demande d'achat de trois (3) cases de stationnement, et ce, conditionnellement au paiement de la somme de mille dollars (1 000 \$) par case manquante, le tout tel que prévu à l'article 2.2.16.1.1.4 du Règlement de zonage n° 1275.

« ADOPTÉE »

**11-08-728 DÉROGATION MINEURE / 333, BOULEVARD HARWOOD / MARGE AVANT
SECONDAIRE / LOTS ACTUELS 1 545 622 ET 1 545 689 REMPLACÉS PAR LE
LOT PROJETÉ 4 879 318 / ZONE C2-756 / CCU N° 11-07-98**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Jean Wulleman;

CONSIDÉRANT la décision du comité, à même la recommandation n° 11-07-98 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 juillet 2011, de reporter l'étude de cette demande;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 16 juillet 2011 du journal Première Édition;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'étude de cette demande soit reportée à une séance ultérieure et qu'un nouvel avis soit publié à cette fin.

« ADOPTÉE »

**11-08-729 PIIA / BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES / NOUVELLE CONSTRUCTION D'UN
BÂTIMENT COMMERCIAL / LOT PROJETÉ 4 865 499 / ZONE C3-219 /
CCU N° 11-07-99**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-07-99 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 juillet 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis sur le lot projeté 4 865 499 sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes, le projet de nouvelle construction d'un bâtiment commercial, le tout tel que présenté aux plans proposés par Zaraté Lavigne, architectes, intitulés « Complexe de la Cité – présentation pour le Comité consultatif d'urbanisme de juillet », et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- les murs latéraux et arrières doivent être modifiés afin que le parement extérieur rappelle les matériaux et la proportion de ceux présents sur la façade avant;
- les plans d'exécution des mesures de mitigation pour les isophones doivent accompagner les plans de construction, le tout joint à une lettre d'engagement du propriétaire;
- le concept d'affichage doit faire l'objet d'une analyse ultérieure par le Comité consultatif d'urbanisme;
- le plan de gestion des eaux pluviales doit être conforme à la politique de la Ville en cette matière;
- l'éclairage du stationnement ne doit, en aucun temps, nuire aux habitations situées à l'arrière du site de par son intensité ou débordement des faisceaux lumineux et doit être diminué de 50 % de sa capacité entre 21 h et 7 h.

« ADOPTÉE »

11-08-730 PIIA / 3060, BOULEVARD DE LA GARE / NOUVELLE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL / LOT 4 365 619 / ZONE I1-401 / CCU N° 11-07-100

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-07-100 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 juillet 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 3060, boulevard de la Gare, le plan d'ensemble modifié tel que montré aux plans préparés par Pétrouff Partnership architectes, en date du 27 juin 2011, numéro de dossier SD-171.

« ADOPTÉE »

11-08-731 DÉROGATION MINEURE / 3060, BOULEVARD DE LA GARE / QUAI DE CHARGEMENT/DÉCHARGEMENT / LOT 4 365 619 / ZONE I1-401 / CCU N° 11-07-101

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M^{me} Jennifer Gibbons;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-07-101 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 juillet 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 16 juillet 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3060, boulevard de la Gare;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3060, boulevard de la Gare, afin d'autoriser un quai de chargement/déchargement situé en cour avant alors que l'article 2.2.16.3.1.1 du Règlement de zonage n° 1275 prévoit les quais de chargement/déchargement en cour latérale et arrière seulement.

« ADOPTÉE »

11-08-732 PIIA / 740, ROUTE HARWOOD / RÉNOVATION EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL / CONCEPT D'AFFICHAGE / LOT 3 453 415 / ZONE I2-743 / CCU N° 11-07-102

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-07-102 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 juillet 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 740, route Harwood, le projet selon les plans préparés par Corpodesign, révision R1, datés du 11 mai 2011, à l'exception des conteneurs qui sont non autorisés aux fins d'entreposage de marchandises.

« ADOPTÉE »

**11-08-733 DÉROGATION MINEURE / 740, ROUTE HARWOOD / ENSEIGNES
DIRECTIONNELLES / ENSEIGNE SUR POTEAU / LOT 3 453 415 / ZONE I2-743 /
CCU N° 11-07-103**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Denis Beauchemin;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-07-103 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 juillet 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 9 juillet 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 740, route Harwood;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 740, route Harwood, afin d'autoriser :

- trois (3) enseignes directionnelles, en façade du bâtiment, à une hauteur supérieure à 1,50 mètre, en dérogation à l'article 2.2.20.7.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui limite leur hauteur à 1,50 mètre;
- une (1) enseigne sur poteau d'une superficie de 3,20 mètres carrés en dérogation à l'article 2.2.20.8.3.2 a) du Règlement de zonage n° 1275 qui prévoit une superficie maximale de 3 mètres carrés.

« ADOPTÉE »

**11-08-734 PIIA / 1850, RUE CHICOINE / NOUVELLE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT
COMMERCIAL / LOT 3 666 599 / ZONE I2-752 / CCU N° 11-07-104**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-07-104 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 juillet 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 1850, rue Chicoine, le projet de nouvelle construction d'un bâtiment commercial, le tout tel que montré aux plans préparés par M. Michel Léger, architecte, en date du 6 juillet 2011, dossier ML-11-10, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- revoir l'architecture de la façade avant afin de proposer une entrée principale significative et une façade modulée;
- le plan de gestion des eaux pluviales doit être conforme à la politique de la Ville en cette matière.

« ADOPTÉE »

11-08-735 DÉROGATION MINEURE / 3187, ROUTE HARWOOD, LOCAL N / ENSEIGNE À PLAT / LOT 1 830 785 / ZONE C3-815 / CCU N° 11-07-105

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Christian Després;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-07-105 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 juillet 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 9 juillet 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3187, route Harwood, local N;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3187, route Harwood, local N, afin d'autoriser une (1) enseigne à plat au mur latéral droit d'ayant pas façade sur rue en dérogation à l'article 2.2.20.6.1 d) du Règlement de zonage n° 1275.

« ADOPTÉE »

11-08-736 DÉROGATION MINEURE / 428, CHEMIN DE L'ANSE / MARGE AVANT / LOT 1 831 183 / ZONE A-821 / CCU N° 11-07-106

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M^{me} Sophie Lagacé;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-07-106 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 juillet 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 16 juillet 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 428, chemin de l'Anse;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 428, chemin de l'Anse, afin d'autoriser une marge avant de 4,5 mètres alors que la grille des usages et normes de la zone A-821 du Règlement de zonage n° 1275 prévoit une marge de 10 mètres.

« ADOPTÉE »

11-08-737 DÉROGATION MINEURE / 3130, 3140, 3150 ET 3180, BOULEVARD DE LA GARE / ENSEIGNES SUR POTEAU / LOT 4 365 810 / ZONE C3-357 / CCU N° 11-07-107

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Jocelyn Boily;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-07-107 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 juillet 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 16 juillet 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3130, 3140, 3150 et 3180, boulevard de la Gare;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3130, 3140, 3150 et 3180, boulevard de la Gare, afin d'autoriser deux (2) enseignes sur poteau sur un même lot alors que l'article 2.2.20.6.2 du Règlement de zonage n° 1275 n'autorise qu'une (1) seule enseigne sur poteau identifiant le centre commercial par rue sur laquelle le terrain a façade.

« ADOPTÉE »

11-08-738 MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275 / 243 À 255, BOULEVARD HARWOOD / AUTORISATION / COMMERCES ARTÉRIELS (C3) / ZONE C2-756 / CCU N° 11-07-110

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-07-110 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 19 juillet 2011;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à la Division urbanisme du Service du développement et de l'aménagement du territoire dans le but de réviser le Règlement de zonage n° 1275 afin d'autoriser les supermarchés d'alimentation (6011) d'une superficie maximum de 5 000 mètres carrés de plancher en zone C2-756.

« ADOPTÉE »

11-08-739 PIIA / 610, AVENUE SAINT-CHARLES / TRANSFORMATIONS EXTÉRIEURES ET RÉAMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT / ZONE C2-306 / CCU N° 11-07-111

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-07-111 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 19 juillet 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 610, avenue Saint-Charles, le projet de réfection des façades, le tout tel que montré aux plans intitulés « Étude pour présentation au CCU du 19 juillet 2011 » préparés par M^{me} Manon Renaud, architecte, et déposés le 12 juillet 2011, et ce, sous réserve toutefois que l'enclos à déchets et récupération soit relocalisé de façon à ce que les manœuvres de cueillette ne se fassent pas sur la voie publique.

« ADOPTÉE »

11-08-740 PIIA / 2931, RUE DU MEUNIER / AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT INDUSTRIEL EXISTANT / LOT 2 325 480 / ZONE I2-745 / CCU N° 11-07-113

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-07-113 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 19 juillet 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 2931, rue du Meunier, le projet d'agrandissement du bâtiment industriel existant, le tout tel que présenté aux plans préparés par M. Christos Tserotas, architecte, en date du 13 juillet 2011, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- le dépôt d'un plan de drainage conforme;
- l'aménagement d'une clôture opaque au pourtour de l'enclos à ordures;
- que les travaux d'aménagement extérieurs soient complétés conformément à la lettre d'intention et aux plans projets déposés;
- que la lettre d'intention soit accompagnée d'un croquis indiquant les différentes aires du stationnement et la date à laquelle les travaux seront complétés.

« ADOPTÉE »

11-08-741

PIIA / 1701, ROUTE HARWOOD / NOUVELLE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT / ZONE C4-833 / CCU N° 11-07-114

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-07-114 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 19 juillet 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 1701, route Harwood, le projet de nouvelle construction d'un bâtiment, le tout tel que montré aux plans préparés par M. Victor Simion, architecte, dossier numéro 209-09, feuillet 1/9 à 9/9, en date du 13 juillet 2011, ainsi que le plan d'implantation préparé par M. Benoît Lajoie, arpenteur-géomètre, minute 10950, dossier 1971, en date du 11 juillet 2011, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- utiliser un seul type de profilé de métal pour le mur ayant façade sur le chemin de la Petite-Rivière, soit la tôle corruguée 7/8" idéal Roofing, couleur gris pierre n° Qc 8305, installée horizontalement;
- installer un avant-toit, au-dessus de chacune des portes de service situées sur le mur arrière, de couleur charcoal fusain n° Qc 8306;
- reprendre sur le mur arrière un rappel des éléments en bois.

« ADOPTÉE »

11-08-742

MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES / SECTEUR DE LA RUE COLLINS / SUPERFICIE MINIMALE / LOT 1 829 948 / ZONE H1-910 / CCU N° 11-07-115

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-07-115 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 19 juillet 2011;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QU'une demande soit adressée à la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans le but de modifier le schéma d'aménagement révisé afin de revoir l'affectation actuelle pour autoriser la construction de nouvelles rues et habitations sur des terrains d'une superficie minimale de 1 800 mètres carrés dont ceux-ci seront desservis par un réseau d'aqueduc, le tout conditionnellement à la capacité maximale de desserte en eau avec protection incendie, et ce, du puits existant desservant le secteur de la rue Collins.

« ADOPTÉE »

11-08-743 MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES / MODIFICATION DU TRACÉ DE RUE / SECTEUR PPU FIEF FOISY / SUPERFICIE MINIMALE DE TERRAIN / LOTS 1 830 154, 1 830 152, 1 830 155, 1 830 209 ET 1 830 252 / ZONE H1-914 / CCU N° 11-07-116

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-07-116 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 19 juillet 2011;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QU'une demande soit adressée à la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans le but de modifier le schéma d'aménagement révisé afin de revoir l'affectation actuelle et d'autoriser la construction de nouvelles rues et habitations sur des terrains d'une superficie minimale de 1 800 mètres carrés desservis par un réseau d'aqueduc, le tout conditionnellement à la capacité maximale de desserte en eau avec protection incendie, et ce, en provenance du puits existant desservant le secteur Fief Foisy à l'est de la montée d'Alstonvale.

« ADOPTÉE »

11-08-744 PIIA / 205-213, BOULEVARD HARWOOD / CONCEPT D'AFFICHAGE / ZONE C2-708 / CCU N° 11-07-117

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-07-117 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 19 juillet 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 205-213, boulevard Harwood, le concept d'affichage, le tout tel que montré aux dessins PM0711-1 préparés par M. Normand Latreille en date du 3 juin 2011.

« ADOPTÉE »

11-08-745 CPTAQ / DEMANDE D'AUTORISATION / ROUTE HARWOOD / UTILISATION À D'AUTRES FINS QU'AGRICOLE – AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE DE DÉVIATION TEMPORAIRE / LOT 1 547 176 / ZONE A-835 / CCU N° 11-07-118

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-07-118 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 19 juillet 2011;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville appuie le requérant auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour sa demande d'autorisation à l'égard de la construction d'une voie de déviation temporaire, telle que plus amplement décrite dans l'étude d'impact sur la circulation préparée par la firme Dessau en date du 4 mars 2011, le tout conditionnellement au respect des exigences administratives et techniques mentionnées dans la lettre signée par M. Michel Vaillancourt, ingénieur, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et contresignée par M. José Luis Conesa, gérant de projet, NA-30 CJV S.E.N.C., en date du 7 avril 2011.

« ADOPTÉE »

11-08-746 CPTAQ / DEMANDE D'AUTORISATION / ALIÉNATION ET SUBDIVISION DE PARTIES DE LOTS / LOTS 3 353 221, 3 353 224, 3 353 225 ET 3 353 244 / ZONE A-836 / CCU N° 11-07-119

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-07-119 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 19 juillet 2011;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville appuie le requérant auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour sa demande d'autorisation à l'égard de la subdivision d'une partie des lots 3 353 221, 3 353 224, 3 353 225 et 3 353 244, le tout conditionnellement à ce que tous les travaux de modification ou remplissage de cours d'eau, s'il y a lieu, fassent l'objet d'une autorisation des autorités concernées.

« ADOPTÉE »

11-08-747 CPTAQ / DEMANDE D'AUTORISATION / ROUTE HARWOOD / UTILISATION À D'AUTRES FINS QU'AGRICOLE – TRAVAUX DE REMBLAI POUR REMISE EN CULTURE / LOT 1 673 935 / ZONE A-830 / CCU N° 11-07-120

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-07-120 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 19 juillet 2011;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville appuie le requérant auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour sa demande d'autorisation aux fins de remblayer le lot 1 673 935, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- le requérant doit respecter les conditions d'émission des permis n° 2008-21555 et n° 2009-20889 en déposant le document requis;
- le requérant doit fournir une autorisation écrite de Gaz Métropolitain;
- le requérant doit faire une demande de certificat d'autorisation à la Ville;
- les travaux de remblai doivent respecter les bandes riveraines.

« ADOPTÉE »

11-08-748 MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275 / COMMERCE DE SERVICES À DOMICILE / CCU N° 11-07-121

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-07-121 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 19 juillet 2011;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à la Division urbanisme du Service du développement et de l'aménagement du territoire dans le but de réviser l'article 3.1.8 du Règlement de zonage n° 1275 afin d'autoriser des commerces de services à domicile, mais d'en réduire la dimension et de limiter à l'occupant l'usage des lieux.

« ADOPTÉE »

**11-08-749 DÉROGATION MINEURE / 3206, BOULEVARD DE LA GARE, LOCAL 110 /
ENSEIGNE À PLAT AU MUR ARRIÈRE / LOT 4 325 304 / ZONE C3-353 /
RETRAIT DU DOSSIER**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite pour l'immeuble sis au 3206, boulevard de la Gare, local 110;

CONSIDÉRANT le retrait du dossier par le Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion tenue le 12 juillet 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 9 juillet 2011 du journal Première Édition;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'étude de cette demande soit reportée à une séance ultérieure et qu'un nouvel avis soit publié à cette fin.

« ADOPTÉE »

11-08-750 CESSION DE PARC / LOT PROJETÉ 4 879 973 / PROJET CHÂTEAU DE LA GARE

CONSIDÉRANT que le promoteur du projet Château de la Gare désire céder à la Ville de Vaudreuil-Dorion le lot projeté 4 879 973, le tout tel qu'illustré au plan dossier T14247-4-64, minute 10366, préparé par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, en date du 30 juin 2011, en guise de compensation pour fins de parc;

CONSIDÉRANT que le promoteur n'a jamais cédé le lot 4 092 663 tel que requis selon la résolution 07-11-1097;

CONSIDÉRANT le rapport de vérification produit par M. Dominic Beaulieu, o.u.q., i.c.u., chef de division - Urbanisme, en date du 21 février 2011;

CONSIDÉRANT que le lot 4 879 973 d'une superficie de 29 275 mètres carrés ne couvre pas toute la superficie de 10 % à recevoir pour la totalité du développement résidentiel connu sous le nom Château de la Gare, soit 29 693 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le promoteur doit s'engager, dans l'acte de cession du lot 4 879 973, à céder à la Ville la superficie manquante de 418 mètres carrés à même le lot 4 879 974, à l'endroit montré comme parc en page 24 de l'annexe A du Règlement du programme particulier d'urbanisme du secteur de la Gare n° 1270-39;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, conditionnellement à l'engagement identifié ci-haut, la cession du lot projeté 4 879 973 du cadastre du Québec d'une superficie de 29 275 mètres carrés;

QUE tous les frais afférents à cette opération soient à la charge du demandeur;

ET QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, les actes notariés et tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

11-08-751 CERTIFICAT D'AUTORISATION / MDDEP / REMBLAYAGE / PARC CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT que la réalisation du projet d'aménagement du parc Champagne nécessite le remblayage d'environ 400 mètres carrés d'un marécage arborescent d'une superficie totale de 26 557 mètres carrés, soit 1,5 % de la superficie de ce dernier;

CONSIDÉRANT qu'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) est nécessaire à cette fin;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Marc Côté, directeur par intérim du Service du développement et de l'aménagement du territoire, soit autorisé à transmettre au MDDEP une demande d'autorisation afin de remblayer, sur le lot 2 585 908 du cadastre du Québec, une superficie approximative de 400 mètres carrés du marécage arborescent qui y est présent.

« ADOPTÉE »

11-08-752 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1480-06 / MODIFICATION / MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS

Le conseiller M. Rénaud Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant de nouveau le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités.

11-08-753 ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-157 / ZONE I3-831 / INCLUSION DE NOUVEAUX USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS RELIÉS À L'ENTRETIEN DES VÉHICULES AUTOMOBILES DU GROUPE 63 / SECTEUR CITÉ-DES-JEUNES À L'OUEST DE LA ROUTE 342

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 4 juillet 2011 un premier projet de règlement portant le n° 1275-157 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 1^{er} août 2011 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-157 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'inclure dans la zone I3-831 de nouveaux usages spécifiquement permis reliés à l'entretien des véhicules automobiles du groupe 63 »,

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet n'est pas identique au premier.

« ADOPTÉE »

11-08-754 ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-158 / ABROGATION ET REMPLACEMENT DU 2^E ALINÉA DE L'ARTICLE 2.2.12.7 / MODIFICATION DE LA PÉRIODE D'AUTORISATION / BÂTIMENTS TEMPORAIRES / INSTITUTIONS SCOLAIRES

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 4 juillet 2011 un premier projet de règlement portant le n° 1275-158 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 1^{er} août 2011 à 19 h;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-158 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'abroger et remplacer le 2^e alinéa de l'article 2.2.12.7 pour autoriser les bâtiments temporaires utilisés pour fins d'institutions scolaires pour une période n'excédant pas huit (8) ans au lieu de sept (7) suite à l'émission du permis de construction »,

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

11-08-755 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1273-06 / MODIFICATION / RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT / EXCLUSION DE PAIEMENT / CONTRIBUTION EN REMPLACEMENT DE LA CESSION DE TERRAINS REQUIS POUR FINS DE PARC

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 4 juillet 2011 un projet de règlement portant le n° 1273-06;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 1^{er} août 2011 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1273-06 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1273-06 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 1273 afin de modifier l'exclusion de paiement de la contribution en remplacement de la cession de terrains requis pour fins de parc prévue à l'article 4.2.2 ».

« ADOPTÉE »

11-08-756 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-156 / AGRANDISSEMENT DE LA ZONE I1-131 / AJOUTS USAGES INSTITUTIONNELS, GOUVERNEMENTAUX ET SERVICES AUX ENTREPRISES / PARC INDUSTRIEL JOSEPH-CARRIER

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 6 juin 2011 un projet de règlement portant le n° 1275-156;

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 20 juin 2011 un second projet de règlement, lequel a été retiré le 4 juillet 2011;

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 4 juillet 2011 un nouveau second projet;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 20 juin 2011 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-156 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-156 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'agrandir la zone I1-131 à même une partie des zones I1-128 et I1-129 et d'ajouter certains usages institutionnels, gouvernementaux et services aux entreprises ».

« ADOPTÉE »

11-08-757 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-159 / ZONE C2-248 / AUGMENTATION DU NOMBRE D'ÉTAGES MAXIMAL AUTORISÉ / AVENUE SAINT-CHARLES AU SUD DE LA RUE BOURGET

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-159 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de revoir la grille des usages et normes de la zone C2-248 afin d'augmenter à trois (3) étages le nombre d'étages maximal autorisé »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 6 septembre 2011 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

11-08-758 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-159 / ZONE C2-248 / AUGMENTATION DU NOMBRE D'ÉTAGES MAXIMAL AUTORISÉ / AVENUE SAINT-CHARLES AU SUD DE LA RUE BOURGET

Le conseiller M. Denis Vincent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de revoir la grille des usages et normes de la zone C2-248 afin d'augmenter à trois (3) étages le nombre d'étages maximal autorisé.

11-08-759 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1630 / RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le conseiller M. Rénaud Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement sur l'occupation du domaine public.

11-08-760 AUTORISATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner l'autorisation accordée par la directrice générale, savoir :

- Fermeture de la rue Ouimet, entre les rues Florence et Évangéline, pour la tenue d'une fête de rue le 6 août 2011.

« ADOPTÉE »

11-08-761 ALLOCATION / UTILISATION AUTOMOBILE PERSONNELLE / ABROGATION DE LA RÉOLUTION 07-04-395

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QU'à compter des présentes, l'allocation applicable pour l'utilisation d'une automobile personnelle par les employés et les élus municipaux dans l'exercice de leurs fonctions soit fixée à cinquante-deux cents (0,52 \$) le kilomètre;

ET QUE soit abrogée à toute fin que de droit la résolution 07-04-395.

« ADOPTÉE »

11-08-762 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

11-08-763 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

11-08-764 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 21 h 20 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

François Séguin, maire suppléant

Jean St-Antoine, OMA, greffier